

## Index égalité professionnelle

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose aux entreprises de calculer et publier chaque année des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes aboutissant à une note sur 100 points.

Les entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés doivent publier le résultat final au plus tard le 1er mars 2021 sur leur site internet.

Le résultat final est calculé à partir de quatre indicateurs.

**Le résultat obtenu par Square Habitat Sud Rhône Alpes est de 48 points sur 100.**